



Journal de Roubaix-Tourcoing



LE BOLCHEVISME ET LA DIVISION :::: OUVRIERE :::

Depuis que, par la volonté des bolchevistes russes, aidés des prétendus communistes français, l'unité de la classe ouvrière de notre pays fut rompue, à TOURS, je me suis abîmé de polémique avec nos anciens camarades qui m'en fournirent pourtant assez d'occasions, tant sur le terrain syndical que sur le terrain socialiste et même dans les questions administratives.

Sans vouloir me départir de cette règle, je fais appel au droit de regard et je constate que les deux Congrès tenus il y a quelques semaines, l'un à La Haye dénommé Congrès de la Paix, l'autre à Moscou, par les bolchevistes eux-mêmes, sous le titre de 4e Congrès mondial, ont l'un et l'autre, quelque peu bousculé le camouflage des batteries bolchevistes.

Un Congrès de La Haye, certaines révélations ont été faites qui sont de nature, me semble-t-il, à troubler la conscience de ceux qui, sincèrement, sont allés au bolchevisme, croyant entrer dans la vraie voie de l'émancipation prolétarienne.

Le camarade Grumbach, délégué alsacien, appuyé par Otto Wells, délégué allemand, a pu reprocher aux Russes, sans que ceux-ci le contestent, qu'ils avaient fait des propositions d'alliance à l'Allemagne en vue de marcher sur le Rhin, ce qui équivalait à déclarer la guerre à la France. Les Russes peuvent qualifier cet acte infâme de « guerre de pénétration révolutionnaire », mais nous, nous n'en voulons pas plus que de la guerre tout court, car la guerre, quelle qu'elle soit, c'est le fléau le plus terrible que connaisse l'humanité.

Guerre de pénétration ! Vous avez des idées, des opinions que vous voudriez faire pénétrer chez des peuples voisins qui résistent. Alors, c'est simple. Vous faites passer les canons, les mitrailleuses et les balloons, et, dans les ventres ouverts et les crânes défoncés, vous faites entrer l'idée de dictature.

C'est pour cette besogne, sans doute, que les Russes, par un décret du 26 septembre dernier, ont rétabli le service militaire obligatoire, avec une durée de service actif allant de un an et demi à quatre ans et demi et ont placé tous les hommes dans la réserve jusqu'à 40 ans. Merci pour la pénétration ! Quant au 4e Congrès mondial tenu à Moscou, il est édifiant. C'est dans son sein qu'il a été décrété qu'il n'était plus permis aux communistes de faire partie de la Ligue des Droits de l'Homme et de la franc-maçonnerie.

Ceux qui appartiennent à ces deux organisations : franc-maçonnerie et Ligue des Droits de l'Homme doivent démissionner publiquement. Ceux qui auront donné leur adhésion seront en outre privés pendant dix ans, du droit d'occuper des postes importants dans le parti.

La Congrès a décrété encore ceci : « Il est indispensable d'établir comme règle inviolable, que les listes des candidats présentées par le parti aux élections, comprennent au moins neuf dixièmes d'ouvriers communistes, travaillant encore à l'atelier », etc. Or, il y a à la tête du parti bolcheviste des hommes qui ont lancé le marteau, mais qui n'ont jamais touché un outil.

Si la place ne nous faisait défaut, nous pourrions analyser toutes les résolutions du Congrès de Moscou et montrer qu'il faut faire abstraction de toute dignité pour rester dans ce parti. Cela ne s'est pas moi seulement au jour le jour, mais le citoyen Ferdinand Faure, ancien délégué à la propagande du parti communiste français qui assistait au Congrès de Moscou et qui a refusé de se soumettre à ce qu'il appelle la bassesse des uns réunie à la violence tromphante des autres.

Le citoyen Jules Blanc, secrétaire de la Fédération communiste de la Drôme, formule le même avis.

Nous pourrions allonger la liste des démissions, publier les motifs de rupture, tous tendant à prouver combien nous sommes raisonnables et résistants à la division et de poursuivre notre action.

Notre tactique était la bonne. Jules Blanc, Ferdinand Faure, combien d'autres, en ont fait l'expérience ; ils n'abandonnent rien de leur passé, pas plus que nous n'abandonons le nôtre, mais voyant le bûcher vers lequel on voulait les diriger, ils se cabrent ; leur geste aura des imitateurs.

Tant mieux ! Puisse enfin la classe ouvrière apercevoir l'étendue du mal causé par cette division néfaste, qui ne fit qu'augmenter la puissance de l'impérialisme, en justifiant la nécessité des armées fortes et coûteuses, de même qu'elle renforça l'autorité du capitalisme qui profitait de cette division et de la faiblesse du prolétariat, vote, sous la pression de « L'Union des intérêts économiques » des lois qui n'auraient pas osé proposer avant la guerre, lors d'exception et de réaction, qui nous font reculer d'un demi-siècle.

Quelle pése tout cela, la classe ouvrière, et face à l'abîme vers lequel on a valablement tenté de l'entraîner, elle comprendra la nécessité de refaire son unité.

François LEBEVRE, Député du Nord.

P. S. — Cet article était écrit lorsque j'ai appris la démission de FROSSARD, qui ne fait que renforcer singulièrement mon argumentation.

F. L.

POUR BRIDER LA SPÉCULATION

Une Loi réprimant la hausse illicite des Loyers

Dans le Nord, l'action des Maires contre les expulsions éventuelles des Locataires s'accroît

Nous avons dernièrement signalé et cité en exemple, pour la paix sociale et l'avenir renouvelateur de notre pays, l'énergique attitude de M. Auguste Potié, sénateur-maire d'Haubourdin et de notre vieil ami Delannoy, maire de Bruay-sur-Escaut, fermement résolu à s'opposer, par tous les moyens en leur pouvoir, à toute expulsion de locataires dans leur commune.

Notre article, inspiré du souci de l'intérêt général, n'est pas resté sans écho. Le maire de Faches-Thumesnil, J. Brunéau, nous adresse le reproche amical d'avoir omis son nom dans cette citation à l'ordre du jour du comité municipal et oublié de mentionner qu'il a pris position, depuis longtemps, sur ce terrain humanitaire et de justice sociale.



J. BRUNÉAU, Maire de Faches-Thumesnil

Pour notre excuse, nous dirons que nous n'avions pas cru nécessaire d'insister, attendu que l'action démocratique de Brunéau est depuis longtemps connue et appréciée.

Nous tenons toutefois à citer ces passages de sa lettre... combinatoire : « Dans votre article sur la question des loyers, vous ne parlez que de deux maires du département du Nord qui s'opposent aux expulsions. Je tiens à vous dire que depuis la crise du logement, j'ai toujours refusé d'assister ou de prêter main-forte aux expulsions. Une plainte a été déposée contre moi au Parquet de Lille, par un propriétaire ou l'huissier Grassin et j'ai été appelé à fournir des explications au Procureur de la République, ce qui n'a nullement modifié ma résolution. Veuillez reproduire cette affirmation dans votre journal, afin que mes administrés aient l'assurance que je me refuse toujours, en dépit de l'importance quelle suggestion on pression, à toute expulsion de locataires dans ma commune ».

Bien volontiers nous publions la catégorique déclaration du sympathique maire de Faches-Thumesnil, en espérant qu'elle suscitera des imitateurs, animés du même courage, dans un but de haute portée sociale.

Avec joie, nous signalerons au jour le jour à la gratitude des masses prolétariennes, les adhésions à cette nouvelle croisade d'intérêt primordial qui doit être menée, avec une ardeur inlassable, en dehors de toute opinion politique, en dehors de toute perspective de notre renaissance française, dépendante du travail paisible et partant effectif.

Cette idée génératrice de prospérité collective se répand et s'implante dans nos pays laborieux, nous sommes heureux de le constater.

Un grand industriel du Nord, qui n'est ni conseiller municipal, ni maire, mais qui mérite de l'être pour ses larges conceptions sociales et son esprit de prompt décision réalisatrice, M. Mas-Descamps, a eu la loyauté de déclarer devant nous et d'affirmer, avec des accents d'émouvante sincérité, que toute expulsion de ménage de travailleur, en ce moment, est inhumaine, barbare, antipatriotique.

Mettant ses principes en action immédiate, M. Alfred Mas a voulu garantir à tous ses locataires d'Annapes le droit d'asile, en promettant de développer, à ses frais, ces possibilités salubres, pour la création de familles ouvrières.

Ce geste louable, malheureusement trop rare, d'un capitaliste humanitaire, doit servir de leçon pratique.

L'action agissante des démocrates comme M. Auguste Potié ; des socialistes de l'école de Delannoy et de Brunéau, concertée avec l'ampleur de vue d'industriels estimés de tous ; comme M. Mas-Descamps, serait beaucoup plus efficace, pour remédier à la crise lamentable du logement, que l'amas amorphe des lois contradictoires, bousculées, inapplicables et inappliquées, parce qu'elles sont de circonstances passagères ou d'exception, épineuses et touffues comme une broussaille de ronces.

Si le Gouvernement voyait s'agiter devant lui un levé en masse d'échappés municipaux et entendait les protestations de propriétaires consciencieux, le travail réparateur serait assuré dans nos régions meurtries.

Suffit-il d'affirmer ses principes démocratiques dans des réunions électrologées au des professions de foi ?

Abus criants

Sans accorder une confiance exagérée, démentie par les faits, dans l'action parlementaire, souvent plus bruyante que féconde, nous tenons à signaler l'initiative du député Levasseur qui vient de présenter à la Chambre, avec plusieurs de ses collègues socialistes, une proposition de loi ayant pour but de réprimer la hausse illicite des loyers.

Par l'organe de son rapporteur, M. Reynaldy, la Commission de législation civile a fait siennes les conclusions de notre ami Levasseur, député de Paris, qui s'est acquis à la Chambre une réputation justifiée de défenseur des locataires.

La hausse injustifiée et continue des loyers, allant parfois jusqu'à 400 ou 500 fr. de majoration sur les prix de 1914, nous en avons des preuves à Lille, pour de modestes logements — peut-être être tolérée et perdurer ?

« Non, répond la Commission. Le législateur ne peut pas rester impassible et laisser les locataires sans défense, en face d'abus intolérables ».

D'accord avec les auteurs de la proposition, la Commission spéciale demande à la Chambre de voter les dispositions suivantes : Pour tous les baux à loyer consentis depuis le 31 mars 1922 et ceux à intervenir, les prix seront fixés en prenant pour base la valeur locative de 1914, avec une majoration de cinq pour cent représentant les frais d'entretien et une autre, pour l'intérêt du capital, déterminée par le taux moyen des valeurs de placement sur fonds d'Etat français, pendant les trois dernières années précédentes. En plus de ces deux majorations, le locataire devra supporter, avec les autres occupants de l'immeuble ou au prorata du montant de son loyer, l'augmentation des prestations et des impôts, à l'exception des taxes sur le revenu foncier. Le propriétaire convaincu d'avoir majoré de plus du quart le prix du bail ainsi établi, sera condamné par le tribunal correctionnel à une amende du quadruple de cette majoration abusive. Si celle-ci est de plus de moitié, il sera passible d'un emprisonnement de six mois à deux ans, sans préjudice de l'amende. Le tribunal ordonnera en outre, l'affichage du jugement, aux frais du condamné.

Comme on le voit, le problème des loyers, inquiétant et ardu, prend devant le Parlement une ampleur qu'il est désirable de voir se manifester plus vite, pour retirer les esprits inquiètes et limiter les griffes rapaces des vautours.

E. POLVENT.

LILLE RESTE SIÈGE DU PREMIER CORPS

::: D'ARMÉE :::

Mais il y aura des changements dans la garnison de cette ville

Nous apprenons du Ministère de la Guerre que le siège du 1er Corps d'Armée reste définitivement fixé à Lille, de même que le siège de la 1re Région. Cette nouvelle calmera les inquiétudes des Lillois qui redoutaient ce déplacement.

En ce qui concerne la garnison de Lille, elle est fixée de la façon suivante : 43e R. I. — Un bataillon à effectif de guerre, c'est-à-dire la valeur de deux bataillons d'avant-guerre.

Sapeurs télégraphistes. — Un fort bataillon. Gendarmerie. — Quatre pelotons qui occuperont une des casernes de la Place. Administration militaire et service de santé. — Les services de l'état-major, de la justice militaire, de l'intendance, le C. J. A. l'hôpital militaire de corps d'armée sont maintenus à Lille. Train des équipages. — Reste à Lille. Service des automobiles. — La 140e Auto est maintenue.

L'emplacement des troupes dans le Nord et le Pas-de-Calais

Voici l'emplacement des autres corps de troupes du corps d'armée : 43e R. I. — Un bataillon à Valenciennes, un bataillon à Arras. 110e R. I. — Deux bataillons à Dunkerque un à Boulogne. 1er R. I. — Deux bataillons à Cambrai, un à Arras. Bataillon de Chasseurs. — Un à Compiègne-sur-Escaut, un à Calais. 15e R. Art. — Douai. 6e Chasseurs. — Un escadron à Saint-Omer et deux à Aire-sur-la-Lys. 509e R. Char d'Assaut. — Valenciennes. 520e R. Char d'Assaut. — Maubeuge. Telles sont les nouvelles qui nous furent confirmées hier après-midi au siège du 1er Corps d'Armée.

Le 21e corps d'armée est supprimé

Strasbourg, 6. — Le général gouverneur de Strasbourg a reçu ce matin du ministère de la Guerre, l'annonce de la suppression du 21e corps d'armée. Ce poste sera désormais réuni au 20e corps et sera commandé par le général d'Arman de Pouytraquin, qui résidera à Nancy à partir d'avril.

Ecrasé par un rame de wagons, à Thumeries

M. Hector Tirman, employé à l'entrepôt de la succursale Baghin, à Thumeries, se trouvait derrière la porte de la cour de l'établissement, lorsqu'un rame de wagons, lancé à toute vitesse vint défoncer ladite porte. M. Tirman fut renversé sur la voie et les wagons lui passèrent sur le corps. Quand on le ramassa, le malheureux avait cessé de vivre. Il était marié et père de deux enfants en bas-âge.

Tentative de Cambriolage à l'Hôtel Central des Postes de Lille

Un coup raté, grâce à la vigilance d'un homme de service

Un rumeur invraisemblable, et basée pourtant sur des faits réels, courait hier soir dans Lille, sur les tramways et dans nos rues.

J'ai voulu en vérifier l'exactitude et voici les renseignements exacts que j'ai recueillis de droite et de gauche, sans parler de ceux qui me furent fournis par mon enquête personnelle sur place, vraiment suggestive.

Sinistre intrus

Au cours de la nuit de vendredi à samedi, M. Daniel Dilly, garçon de bureau à l'Hôtel régional des Postes, placé de la République, était occupé dans le sous-sol, à alimenter la chaudière du chauffage central, lorsqu'à sa grande surprise il vit surgir devant lui un individu sombre, coiffé d'une casquette grise et enfoncé sur les yeux et chauves d'espadrilles.

— Que viens-tu faire ici ? lui cria M. Dilly. — Tais-toi ! répondit le nocturne visiteur, sinon je te casse la... tête !

Et tout en parlant, il brandissait un revolver. Heureusement, M. Dilly est jeune, robuste, décidé et n'a pas froid aux yeux. Saisissant une fourche, ou plutôt un fourchet américain à quadruple dent, il bondit sur le sinistre personnage qui s'empressa de tourner les talons et de regimber l'escalier par où il était venu.

Une maison bien gardée

Le grand port de l'angle de la Place de la République, presqu'à l'angle de la rue Nicolas Leblanc, est ouverte à toute heure du jour et de nuit, pour les courriers. Entrant par cette porte obscure, sans être vu ni inquiété par personne, j'ai suivi

POUR CONTRAINDRE L'ALLEMAGNE

45.000 hommes entreraient bientôt dans la Ruhr

La France agirait seule et le concours de ses Alliés ne serait même pas sollicité pour cette occupation

Malgré la discrétion observée au sujet des mesures de contrainte à appliquer contre l'Allemagne, on a la certitude que les mesures envisagées par M. Poincaré, comportent l'appui d'une certaine force militaire.



M. POINCARÉ S'ENTRETENANT ENCORE AVEC M. BONAR LAW A LA GARE DU NORD, AU MOMENT DU DEPART DU MINISTRE ANGLAIS.

Le « Daily Mail », qui paraît bien informé de tout ce qui s'est dit entre les premiers ministres, déclare que le plan du maréchal Foch comporte notamment l'entrée de 45.000 hommes de troupes françaises dans la riche région industrielle de la Ruhr, le 16 janvier.

Au ministère de la Guerre, on déclare avec calme qu'on attend des ordres. L'événement, bien que considérable, était quelque peu prévu. Du reste, il était dans le devoir des bureaux de l'état-major général de prévoir, et cela non depuis quelques mois, mais dès le commencement de la signature du traité, les incidents qui pourraient survenir. Toutes les éventualités, les plus fâcheuses pour nous comme les autres, avaient donc été envisagées par l'état-major du maréchal Foch, par le conseil supérieur de la guerre et par les officiers qualifiés de l'état-major général, et pour faire face à chacune d'elles un plan avait été dressé. Il avait été prévu que nous pourrions rester seuls en face des Allemands. Il avait été prévu également que les Belges et les Italiens pourraient être avec nous. Un dispositif correspondant à cette occurrence est établi.

D'autre part, la France, dans l'entreprise dont elle va maintenant assumer la responsabilité ne sollicite le concours de personne, pas même de la Belgique.

Essen et Bochum seraient occupés militairement

Malgré le mutisme officiel, on donne les précisions suivantes sur le plan militaire qui semble avoir la préférence du gouvernement français : l'occupation d'Essen et de Bochum, devenu désormais indispensables, sa préoccupation dominante est de ne rien faire qui menace les intérêts des alliés présents ou absents.

Des avions français auraient survolé la ville de Mannheim

Berlin, 6. — La presse allemande reproduit des informations annonçant que les troupes d'occupation françaises dans les pays rhénans déploient depuis quelques jours, une activité considérable en vue des sanctions prévues par le plan de M. Poincaré.

Un ultimatum au Reich avant le 15 Janvier

Cologne, 6. — Le correspondant du « Times » à Cologne croit qu'il a donné l'état d'esprit qui domine dans la Ruhr, la France aura à employer une force militaire considérable, et qu'à défaut d'une résistance organisée, des incidents entraînant des représailles ne manqueraient pas de se produire entre la population westphalienne et les troupes françaises. Il signale que l'on considère comme très improbable le retrait des troupes britanniques d'occupation. Les Allemands, ajoute-t-il, redoutent ce

retrait, car ils considèrent l'armée britannique comme un lampon aversé entre eux et les projets annexionnistes qu'ils attribuent à la France.

Dans certains milieux, à Cologne, pour suit le correspondant, on pense qu'un ultimatum pourrait être imposé à l'Allemagne avant le 15 janvier, mais que les conditions françaises seront certainement refusées.

Encore une démarche allemande auprès de la C. D. R.

Paris, 6. — La séance que la Commission des réparations a tenu ce matin, sous la présidence de M. Barthou, a été assez brève.

On sait que la Commission des réparations devait aborder la question des mandements de l'Allemagne dans les livraisons de charbon.

Le gouvernement allemand a fait savoir tardivement dans la soirée d'hier, qu'il désirait faire entendre à la Commission un de ses représentants, avant la décision qui lui est donnée par le traité de Versailles. La discussion de ce matin a donc porté exclusivement sur cette demande.

M. Barthou a fait observer qu'au cours de son séjour à Berlin, la Commission avait déjà pris connaissance des remarques allemandes au sujet des manquements dans les fournitures de charbon et qu'il paraissait superflu de les entendre de nouveau.

Sir John Bradbury, qui siègeait à la Commission a insisté pour que l'audition eût lieu. M. Barthou et les autres délégués ont demandé alors quelle fut fixée au plus tôt.

Un représentant du Reich sera entendu lundi

Sir John Bradbury proposa la date de mardi prochain ; mais sur la demande expresse de M. Barthou, la date de lundi fut finalement acceptée, sans qu'il y ait eu vote. Sir John Bradbury s'étant rangé à l'avis du président, soutenu par ses collègues.

Le cordial entretien de MM. Poincaré et Bonar Law

Tous les journaux insistent sur le caractère particulièrement cordial qui n'a cessé de présider à l'entretien que MM. Bonar Law et Poincaré ont eu sur la quai de la gare et au cours duquel le premier britannique, faisant allusion à la future politique de la France, a même dit à M. Poincaré : « Je vous souhaite très sincèrement de réussir, car si vous ne réussissez pas, l'opinion française nous en tiendrait certainement rigueur ».

Qu'on les décore !

M. CHERON qui, parfois, est vraiment trop homme de terre — on a été jusqu'à l'appeler « patate » — a eu l'idée de coller le poireau à un tas de braves gens dont le grand père du bistrot cultivait déjà le même lopin de terre qu'eux.

L'idée n'est pas mauvaise. Elle a même quelque chose d'excellent en ce qu'elle ne coûte rien aux consommateurs, ce qui nous change un peu de la manière habituelle de M. Chéron dont les libéralités vis-à-vis des agriculteurs ont sur notre porte-monnaie des répercussions plutôt lourdes.

Et bien ! malgré cela il s'est trouvé des confrères pour bêcher, non seulement M. Chéron, mais surtout les nouveaux dignitaires de l'Ordre national du Mérite Agricole. Si tout le monde avait fait comme ces cultivateurs, disent nos grinchus confrères, où en serait le progrès ?

Si tout chacun était resté attaché à la glèbe, sans jamais vouloir conier le risque des entreprises hardies qui ont donné à l'industrie, à la science appliquée, au commerce, leur magnifique essor, la France ne serait-elle pas aujourd'hui loin derrière les autres pays ? Il apparaît donc que ces « flûtes de la terre » ne sont, en réalité, que le bande de nouilles à qui « on fait bien trop d'honneur en les décorant ».

Je ne suis pas du tout de l'avis de ces confrères grinchus. Si, depuis Philippe Auguste, on n'a jamais voulu conier le risque d'entreprises hardies qui ont donné à l'industrie, à la science appliquée, au commerce, leur magnifique essor, la France ne serait-elle pas aujourd'hui loin derrière les autres pays ? Il apparaît donc que ces « flûtes de la terre » ne sont, en réalité, que le bande de nouilles à qui « on fait bien trop d'honneur en les décorant ».

Lorsque pouvant devenir de somptueux coquins ou des fripouilles de pénit, des générations entières d'individus ont mieux aimé rester d'honnêtes imbéciles qu'avoir le Poireau, c'est la Croix qu'il faut leur donner. E. VERNEBESSE.